

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 décembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

- 
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président  
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. Louis Marcotte, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger  
M. Raymond Dion, conseiller (partie de séance)  
M<sup>me</sup> Lisette Lepage, conseillère  
M. François Picard, conseiller  
M<sup>me</sup> Denise Trudel, conseillère  
M<sup>me</sup> Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Marcel Laroche, assistant-greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CA-2008-0557**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 décembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 novembre 2008**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 novembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par monsieur le maire Marcel Corriveau, de la résolution numéro RVSAD-2008-1856, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 1<sup>er</sup> décembre 2008, relative à une demande d'inscrire à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 16 décembre 2008, la décision de la certification des Règlements numéros REGVSAD-2008-105 et REGVSAD-2008-106.

**Dépôt du projet de « Programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 » - FN2008-077 (Ra-1433)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accepter le dépôt du projet du programme triennal des immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adjudication de contrats pour les services de remorquage et de dépannage de véhicules - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2011 (VQ-40611) - AP2008-541 (Ra-1434)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger les contrats pour la fourniture de services de remorquage et de dépannage de véhicules, au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2011, aux fins de la compétence du conseil d'agglomération de la Ville de Québec sur le réseau artériel et des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière*, à :

- « Service de dépannage Bélanger inc. », pour les arrondissements La Cité et Limoilou;
- « Larouche Remorquage inc. », pour les arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40611 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0561**

**Approbation du répertoire de fournisseurs ayant soumissionné pour les services de remorquage de véhicules lourds (6 500 kg et plus) - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2010 (VQ-40674) - AP2008-595 (CT-AP2008-595) — (Ra-1434)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1<sup>o</sup> d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble de la Ville, relativement aux services de remorquage de véhicules lourds (6 500 kg et plus), au cours de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40674, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2<sup>o</sup> d'autoriser chacun des ateliers du Service des équipements motorisés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre de classement des fournisseurs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0562

**Approbation du Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au lot 1 312 954 compris dans la zone C-C8, Règlement n° 83-2008, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-250 (Ra-1434)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Marcotte,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au lot 1 312 954 compris dans la zone C-C8, Règlement n° 83-2008*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0563

**Modifications aux règles relatives au stationnement sur le réseau artériel concernant le nouveau parcours métrobus 802 - Arrondissements Limoilou et La Cité - AT2008-311 (Ra-1434)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement, nécessaires à l'implantation du nouveau parcours 802 sur la rue Eugène-Lamontagne (annexe 1) et des voies à l'usage exclusif aux autobus sur la rue Marie-de-l'Incarnation (annexe 2) et la côte de la Pente-Douce (annexe 3), tel que détaillé dans les annexes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0564

**Prise d'acte du rapport déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, effectué le 12 novembre 2008 - FN2008-081 (Ra-1434)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 90 000 000 \$, en date du 26 novembre 2008, avec une échéance moyenne de trois (3) ans et huit (8) mois, pour un coût d'emprunt de 4,48598 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0565**

**Participation de l'Office du tourisme de Québec à certaines activités de promotion, au cours de l'année 2009 - OT2008-019 (Ra-1433)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la participation de l'Office du tourisme de Québec aux activités de promotion suivantes :

- Travel Media Association of Canada (TMAC), du 3 au 6 février 2009, pour un montant de 787,50 \$;
- Educational Travel Conference (ETC), du 17 au 21 février 2009, pour un montant de 1 453 \$ US;
- American Bus Association (ABA), du 7 au 13 février 2009, pour un montant de 1 195 \$ US;
- Société canadienne des directeurs d'association (SCDA Tête-à-Tête), du 11 au 13 février 2009, pour un montant de 603,75 \$;

et ce, dans l'attente de l'approbation du calendrier de promotion et de ventes, au cours de l'année 2009, le tout sans frais pour le budget de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0566**

**Entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, au cours de la saison hivernale 2008-2009 - TP2008-066 (CT-2173621, CT-2173623) — (Ra-1433)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Marcotte,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette, au cours de la saison hivernale 2008-2009, moyennant la somme forfaitaire de 166 000 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0567**

**Entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au cours de la saison hivernale 2008–2009 - TP2008-067 (CT-2173611, CT-2173615) — (Ra-1433)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Marcotte,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, au cours de la saison hivernale 2008-2009, moyennant la somme forfaitaire de 188 067,25 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CAAM-2008-0568**

**Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 1 027 443 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 410 - AT2008-262 (Ra-1434)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de

soins ou d'hébergement sur le territoire formé du lot 1 027 443 du cadastre du Québec dans le cadre du programme de logement social AccèsLogis Québec mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (L.R.Q., chapitre S-8). Ce territoire est situé en front du boulevard Cloutier, près de la 1<sup>re</sup> Avenue.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et il a pour effet de modifier en conséquence, pour la partie du territoire visé, le *Règlement de zonage 96-2921* de l'ancienne Ville de Charlesbourg.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2008-0569**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur les lots numéros 3 424 331, 3 560 013, 3 560 014, 3 560 015, 3 560 016, 3 560 017 et 3 614 777 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 411 - AT2008-280 (Ra-1434)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation d'un projet d'habitation sur le territoire formé des lots numéros 3 424 331, 3 560 013, 3 560 014, 3 560 015, 3 560 016, 3 560 017 et 3 614 777 du cadastre du Québec dans le cadre du programme de logement social AccèsLogis Québec mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (L.R.Q., chapitre S-8). Ce territoire est situé entre la rue Saint-Victorien et le boulevard Sainte-Anne, à l'ouest de l'avenue Saint-Ulric et à l'est de la rue Roméo-Fillion, dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets et il modifie en conséquence, pour la partie du territoire visée, le *Règlement de zonage numéro 87-806* de l'ancienne Ville de Beauport.

Ce règlement modifie également le *Règlement sur les dispositions du Règlement de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels* en excluant de l'application des articles 6 à 8 de celui-ci l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale pour les lots mentionnés précédemment.

Ce règlement abroge le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 614 777 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 35.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistant-greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CA-2008-0570**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la période de fonctionnement des feux clignotants précédant le début d'une opération d'entretien de la voie publique, R.A.V.Q 401 - TP2008-059 (Ra-1430)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la période de fonctionnement des feux clignotants précédant le début d'une opération d'entretien de la voie publique, R.A.V.Q. 401.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0571**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 402 - FN2008-076 (Ra-1431)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 402.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0572**

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 405 - EM2008-007 (Ra-1431)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 405.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0573**

***Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 412 - IN2008-099 (Ra-1431)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 412.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2008-0574**

***Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 413 - IN2008-103 (Ra-1431)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 413.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le conseiller Raymond Dion prend son siège à 17 h 20 et quitte la séance à 17 h 29.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2008-0575**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,  
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 30.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté  
Président

Marcel Laroche  
Assistant-greffier

ML/hmd